

NON à L'EXPULSION



DE LA
MAISON CÉZANNE

**RDV le 9 Août devant le
Tribunal de GAP
10h30**

**GAP (Hautes Alpes) :
Le squat d'accueil pour les personnes sans papiers exilées,**

Maison Cézanne, en DANGER

**9 Août 2018 Délibéré au tribunal de Gap
Dernière tentative de demande de délai avant expulsion**

Après plus de 2 ans d'existence, la maison Cézanne ouverte en 2016 par le collectif « Un Toit un Droit » est officiellement expulsable depuis le 23 juillet 2018. Une dernière tentative légale de demande de délai supplémentaire a été déposée pour éviter à 20 personnes de se retrouver à la rue.

Ces personnes devraient, selon le droit français, être accueillies soit par le 115 pour les personnes en procédure Dublin ; soit en CADA (centre d'accueil de demandeur-ses d'asile) pour les personnes en procédure normale. Dans les faits, aucune structure institutionnelle n'a répondu à leur demande d'hébergement. Des attestations ont été fournies par le 115 de Gap, à chaque habitant de la maison Cézanne, pour leur signifier leur incapacité à proposer une solution d'hébergement.

Ce squat a accueilli des centaines de personnes pendant des durées allant de quelques jours à plusieurs mois, des familles, des femmes seules avec ou sans enfant, des hommes et mineurs.

Aujourd'hui, 20 personnes habitent la maison, et quelques familles logées par les institutions viennent y cuisiner. Ces familles sont prises en charge dans des hôtels miteux sans accès à des cuisines.

Or à Gap, il existe de nombreux logements vides, appartenant entre autre à la commune, ce qui démontre bien que le problème n'est pas d'ordre logistique, mais qu'il relève d'une absence de volonté politique d'accueillir dignement ces personnes.

**NOUS APPELONS À UN GRAND RASSEMBLEMENT
LE 9 AOÛT SUR LE PARVIS DU TRIBUNAL DE GAP
À 10H30**